

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 2 octobre 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à **18 heures 30**, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Jacky BOULINGUEZ, Vice-Président délégué en remplacement du Président excusé,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DELEMOTTE Edith, PACCEU Sabine, THETTEN Catherine, DASSONVILLE Amandine ;

Etaient excusés, absents :

Monsieur Alain BEZIRARD, procuration à M. Jacky BOULINGUEZ, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration à Me Laetitia PANIEZ, Madame Micheline DERUYTER,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités à la population « Erquinghemmoise » âgée de 60 ans et plus et notamment « les sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2 journée (voir 1 journée), ces voyages sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le C.C.A.S. prenant en charge les modalités d'organisation (commande du bus, des billets d'entrée, restauration éventuelle), il convient en fonction du programme de chaque sortie envisagée, d'en fixer le tarif.

Considérant la sortie culturelle programmée en journée, le jeudi 14 novembre 2024, avec une visite de la chocolaterie de BESSAN le matin, suivi d'un déjeuner et de la visite du centre aquatique NAUSICAA pour une capacité maximale de 50 personnes ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président par délégation ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. fixe à l'unanimité le montant du tarif par participant à 47 €.

OBJET /

FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE CULTURELLE DU 14 NOVEMBRE 2024 (VISITE DE LA CHOCOLATERIE DE BESSAN, VISITE DE NAUSICAA)

DELIBERATION :

Publiée le 14 octobre 2024

Rendue exécutoire le 14 octobre 2024

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 14 octobre 2024

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 octobre 2024 et que la convocation de la Commission avait été faite le 25 septembre 2024

Le Président,

Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.